



Réunion inter-commissions

Compte-rendu de la réunion du 23 novembre 2005 – LE MANS – 9h30

Étaient présents :

- 1 -

M. Bernard BREUX (Président de la Commission Locale de l'Eau)
 Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER (Conseillère Générale de la Sarthe)
 M. Pierre VIELLE (Communauté Urbaine d'Alençon)
 Mme Micheline GENDRON (Maire de Maresché)
 M. Daniel LENOIR (Conseil Général de la Mayenne)
 M. Jean-Claude LEBOSSÉ (Maire de Sougé-le-Ganelon)
 M. Fernand BARILLER (Maire de St Paul le Gaultier),
 Mme Nelly HEUZE (Conseillère municipale du Mans)
 M. Jean-Claude BERTHELOT (Syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière Sarthe)
 M. Guy CHAUDEMANCHE (Chambre d'agriculture de la Sarthe)
 M. Hubert SAVARY DE BEAUREGARD (Chambre d'agriculture de l'Orne)
 M. Jean-Pierre SEINGIER (Association Mayenne Nature Environnement)
 M. Jean-Paul TETE (ADSPQI du Mans)
 M. Pascal BONIOU, représentant le Délégué Régional de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
 M. Gérard GROUSSEAU, représentant le Directeur Départemental de la DDASS 72
 M. Hubert BOUDET (CSP Orne)
 M. Michel DUCROCO (CSP de la Sarthe)
 M. Gwénaél ROBINEAU (CSP de l'Orne)
 Mme Sylvie ESLAN (Vice-présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire)
 Mme Karine DEVE (DDE de la Sarthe)
 M. Guillaume SAILLANT (Syndicat Mixte de l'Orne saosnoise)
 M. Aurélien CABARET (CDC du bassin de Mortagne au Perche)
 Mme Viviane MARION (Rivières vivantes)
 M. Pierre PAUMIER (Rivières vivantes)
 M. Marc VELTER (Groupe ornithologique des avaloirs)
 M. René ROMANO (Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de la Région Mancelle)
 M. Jérôme JAMET (FPPMA de l'Orne)
 Melle Mélanie TAQUET (PNR Normandie Maine)

M. Jean-Paul HENNION (Association études et chantiers)
 M. Jean HENAFF (Sarthe Nature Environnement)
 M. Gérard RICO (Conseil Général de la Sarthe – bureau de l'eau)
 M. Jean-Jacques BOUCLE (Maire de Vivoin)
 Mme Célia LEVINET (Établissement Public Loire)
 M. Patrice LEFEUVRE (CIVAM Bio de la Mayenne)
 M. Luc BRIZARD (Association Base 53)
 M. Jean-Claude PLET (Comité Régional de canoë-kayak)
 M. Rémy GILLET (Association faune et flore de l'Orne)
 M. Christian MAUPERIN (DDAF de la Sarthe)
 M. André CORBEAU (Association truite des Alpes Mancelles)
 M. Jean-Alexandre DACHARY (FPPMA de la Sarthe)
 M. Pierre DUCHEMIN (Conservatoire du Patrimoine Naturel Sarthois)
 Mme Carmen ROSIER (Le Mans Métropole)
 M. Baptiste SIROT (Animateur de la CLE, IBSA)
 M. Jérôme DUCHEMIN (IDEA Recherche)
 M. Philippe MARTIN (IDEA Recherche)
 M. Jean-Michel MURTIN (SOGREAH Consultants)
 Mme Delphine GOVARD (SOGREAH Consultants)

Étaient excusés :

Mme Corinne BIVER (DIREN Basse-Normandie)
 Mme Véronique CANTIN (Maire de Neuville-sur-Sarthe)
 Mme Karine DEVE (DDE de la Sarthe)
 Mme Véronique LUCAS (DDASS de l'Orne)
 M. Hervé DAVIAU (ONF de l'Orne)
 M. Jean-Pierre CHAUVEAU (Syndicat Mixte de l'Orne saosnoise)
 M. Mickaël FOUCAULT (CCI de la Mayenne)
 M. Vincent GESLAIN (CDT de l'Orne)
 M. Marc GIRODO (DDAFF de la Mayenne)
 M. Bertrand MANSON (SATESE de l'Orne)
 M. Roland MATRAT (DIREN Pays de la Loire)
 M. Gaston THIBAUT (Maire d'Hauterive)
 M. Bernard VERON (Conseil Général de la Sarthe)

- 2 -

L'ordre du jour était le suivant :

1. Bilan de la mobilisation des dynamiques locales
2. Présentation synthétique de l'état des lieux (Atlas, rapport et annexes) - Échanges et débat
3. Détermination des manques et modalités d'étude
4. Suite de la démarche et calendrier
5. Questions diverses

Ont été transmis en séance les documents suivants :

- le support de présentation des cabinets IDEA Recherche - SOGREAH Consultants

M. BREUX souhaite la bienvenue aux membres présents dans les locaux de la ville du Mans et excuse M. BOULARD qui n'a pu être présent.

Il rappelle l'importance des commissions thématiques qui permettent aux acteurs non membres de la CLE de participer à l'élaboration du SAGE, et l'objectif de l'inter-commissions du jour pour l'identification des manques de connaissances.

Un tour de table est réalisé afin que chacun puisse se présenter.

M. BREUX rappelle que les documents d'état des lieux sont disponibles en libre consultation sur le site Internet de la Commission Locale de l'Eau.

Après avoir détaillé l'ordre du jour, M. BREUX donne la parole aux chargés d'études des cabinets IDEA Recherche – SOGREAH Consultants pour qu'ils puissent présenter les résultats de leur travail.

Ordre du jour n°1 :

Bilan de la mobilisation des dynamiques locales

Concernant la mobilisation des dynamiques locales, M. J. DUCHEMIN souligne les points positifs :

- Une forte mobilisation des associations
- Une bonne représentativité des trois départements
- Une démarche partagée par les acteurs

Il relativise toutefois au sujet de la participation aux commissions thématiques, nombreux acteurs ayant participé à plusieurs commissions, surestimant le nombre réel de participants.

M. J. DUCHEMIN souligne la forte mobilisation des acteurs concernés par le projet du Gué Ory au sein de la commission « Gestion quantitative » et leur volonté d'entrer rapidement dans les débats.

- 3 -

Il rappelle les préoccupations principales des acteurs pour la restauration de la qualité des eaux, la préservation des zones humides et l'amélioration de l'AEP, ainsi que leur volonté de mener une démarche objective et d'aboutir à des préconisations douces en amont des problèmes.

D'après M. J. DUCHEMIN, les acteurs attendent du SAGE qu'il soit cohérent avec les politiques environnementales portées par les collectivités (Conseils Généraux notamment) et qu'il puisse faciliter la mise en réseau des acteurs au-delà des frontières institutionnelles. Leur souhait est d'aboutir rapidement à un document cadre strict qui puissent permettre notamment de lutter contre les pollutions, tout en étant un document pédagogique et de sensibilisation.

M. J. DUCHEMIN indique qu'il est nécessaire d'identifier rapidement les acteurs absents des commissions thématiques. Aussi il propose aux membres de l'inter-commissions de communiquer si besoin à l'animateur de la CLE les coordonnées de personnes pouvant être invitées à participer.

Ordre du jour n°2 :

Présentation synthétique de l'état des lieux (Atlas, rapport et annexes) - Échanges et débat

⇒ Point d'avancement de l'état des lieux

Mme GOVARD présente la structuration des documents d'état des lieux (atlas cartographique – rapport – annexes).

Elle exprime ses difficultés pour obtenir les quelques données manquantes, ainsi que pour homogénéiser ces données à l'échelle du bassin versant.

Elle indique que des modifications ont été apportées au document d'état des lieux suite à sa mise en ligne sur Internet et aux entretiens réalisés avec les acteurs.

Elle signale par ailleurs que pour compléter la collecte des données, des entretiens seront réalisés prochainement avec des membres des structures Base 53 et CIVAM bio 53, ainsi qu'avec les chefs de MISE respectifs.

⇒ Présentation synthétique de l'état des lieux

M. MURTIN présente de manière synthétique l'état des lieux du bassin versant en reprenant les 11 sujets abordés dans l'atlas cartographique (cf. diaporama joint).

Sujet 2 : M. RICO ne comprend pas pourquoi SOGREAH distingue le socle Armoricaire métamorphique à l'Ouest du bassin et les formations sédimentaires du bassin parisien à l'Est, soulignant que le socle armoricaire intègre des formations sédimentaires.

M. GILLET signale que la pente de la vallée est faible entre le Mêle-sur-Sarthe et Alençon, contrairement à ce qui est indiqué sur le diaporama.

M. JAMET ajoute que la description des 3 types de vallées présentée est incorrecte, la vallée étant selon lui plus large à l'amont.

Sujet 3 : M. POMMIER demande si la crue centennale présentée dans le tableau correspond à la crue de 1966, souvent considérée comme une crue trentennale.

Mme LEVINET souligne que plus la période d'observation est importante, meilleur est le calcul de la crue centennale. En ce qui concerne la crue de 1966, elle indique qu'il n'y a pas de données à l'amont du Mans, toutefois à l'aval du Mans elle a été définie comme crue cinquentennale (450 m³/s).

M. BREUX indique que le débit correspondant à la crue centennale peut être obtenu sans données précises mais par un calcul empirique, aucune crue n'ayant à sa connaissance été qualifiée de centennale sur le Mans. Concernant l'estimation de la récurrence de crue de 1966, il souligne la problématique de confluence avec l'Huisne et d'autres éléments non connus à l'époque. Il ajoute que des éléments plus précis sont pris en compte pour l'élaboration des PPRI, et qu'il est délicat d'identifier une crue par rapport à son temps de retour.

M. MURTIN propose que soient précisées, dans l'état des lieux, les hauteurs d'eau.

M. BREUX estime que, s'il est fait référence aux crues importantes pour la ville du Mans, il doit en être de même pour Alençon.

Sujet 4 : Concernant les ressources potentielles en eaux souterraines, M. RICO ne comprend pas pourquoi les nappes alluviales sont indiquées comme présentant un potentiel important, précisant que ces captages sont difficilement protégeables.

M. GROUSSEAU considère pour sa part que les ressources potentielles en nappe alluviale sont faibles.

Sujet 5 : M. MURTIN souligne une amélioration des teneurs en nitrates dans l'eau, bien que le dépassement des seuils soit récurrent.

M. BONIOU précise que la sécheresse des dernières années a tendance à minimiser les concentrations en nitrates dans l'eau, et qu'il sera intéressant de suivre l'évolution des teneurs sur une année pluvieuse.

M. GILLET indique que des mesures récentes de la concentration en nitrates des eaux ont été effectuées par l'Association Environnement Nord Sarthe. Celles-ci montrent un état stationnaire de la qualité de l'eau.

Sujet 6 : D'après M. MURTIN, 12 des 91 captages dépassent le seuil des 50mg/l de nitrates. 16 procédures de mise en place de périmètre de protection de captage ont abouti.

M. BREUX souhaite que soit précisé le nombre de captages dont les teneurs en nitrates dépassent 25 mg/l, ce qui est le seuil fixé comme objectif pour le SAGE Sarthe Amont.

M. BONIOU signale qu'il n'y a pas de corrélation entre le taux de nitrates dans les captages et la mise en place de périmètre de protection de captages, ce que peut laisser présager le diaporama présenté par SOGREAH. Selon lui, les périmètres de protection sont principalement mis en place pour prévenir d'éventuelles pollutions accidentelles.

M. HENAFF demande si, suite à l'abandon d'un captage, des mesures sont mises en place pour améliorer la situation.

Selon M. LENOIR ce n'est pas systématique.

M. GROUSSEAU souligne que des mesures sont prises même si le captage est abandonné pour améliorer la qualité des eaux, conformément à la Directive nitrates.

M. BONIOU rappelle que la Directive Cadre sur l'Eau fixe un objectif de bon état physico-chimique des eaux superficielles et souterraines.

M. SEINGIER ajoute que les captages abandonnés sont tout de même suivi par la DDASS, et que des chartes sont mises en place avec les agriculteurs pour améliorer la situation.

M. BREUX souligne qu'il serait intéressant de connaître les causes de l'abandon des captages.

M. LENOIR ajoute qu'une estimation du nombre de captages abandonnés permettrait de définir le potentiel existant en cas d'amélioration de la situation.

- 5 -

Sujet 7 : M. RICO estime qu'il n'y a pas d'importantes différences entre les prélèvements agricoles déclarés et les prélèvements réels, justifiant que les agriculteurs ont intérêt à déclarer leurs prélèvements dans le cadre de la PAC.

Mme LABRETTE-MENAGER regrette que ne soient pas pris en compte les nombreux prélèvements des particuliers qui réactivent certains puits.

Sujet 8 : M. MURTIN souligne que les chiffres correspondent à des estimations.

Mme LABRETTE-MENAGER signale que les petites stations d'épuration ne traitent pas le phosphore.

Sujet 9 : M. JAMET indique que les cartes relatives aux populations piscicoles et aux contextes piscicoles sont erronées. Il invite les chargés d'études de SOGREAH à se reporter au PDPG.

M. DACHARY précise qu'un inventaire exhaustif des zones de frayères à brochet a été réalisé sur le département de la Sarthe. Cet inventaire permet de distinguer trois secteurs :

- la partie limitrophe sarthe/orne, en prairie humide favorable au brochet ;
- la partie en amont de Fresnay-sur-Sarthe, la vallée plus étroite est moins favorable au brochet ;
- la partie située en aval de Fresnay-sur-Sarthe et jusqu'au Mans, la plaine est à nouveau large, les pressions agricoles y sont importantes, les frayères à brochets sont peu présentes et les réseaux de fossés ont pratiquement disparu.

Concernant les zones de frayère à truites, M. DACHARY signale qu'il n'y a pas de recensement exhaustif, mais des délimitations de secteurs potentiels. Toutefois, il précise que des inventaires récents ont été réalisés sur quelques affluents de la Sarthe.

M. DACHARY ajoute que de nombreux cours d'eau du bassin Sarthe Amont sont fortement perturbés, principalement les affluents de la Sarthe, en raison du mode d'exploitation des sols.

M. BOUDET indique que les données issues du Réseau d'Observation des Milieux ont été actualisées récemment, et seront transmises aux chargés d'études de SOGREAH.

Mme SECHET souhaite que soit parfaitement indiqué le degré d'exhaustivité des inventaires piscicoles cartographiés dans l'état des lieux. Elle souligne par ailleurs que la FPPMA de la Mayenne engagera en 2006 un inventaire des populations d'écrevisses à pattes blanches.

Concernant les zones humides, M. DACHARY s'étonne de constater qu'il y a beaucoup plus de zones humides potentielles cartographiées sur l'Orne, par rapport à la Sarthe. Selon M. SIROT, la différence provient du fait qu'ont été représentées et identifiées en zones humides potentielles sur l'Orne les zones inondables et le secteur Natura 2000 « Haute vallée de la Sarthe ».

M. MAUPERIN signale les attentes multiples des acteurs locaux vis-à-vis des zones humides. Des groupes nationaux et locaux existent et travaillent sur cette thématique. La loi DTR est une avancée mais elle laisse le soin aux décrets de caractériser ce qu'on entend par « zone humide ». Il juge important de communiquer sur les zones humides afin que chacun puisse avoir une définition commune.

M. BONIOU précise qu'un guide d'inventaire des zones humides a été élaboré par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en 2005, détaillant l'ensemble des méthodologies utilisées dans le cadre des SAGE : utilisation du modèle numérique de terrain pour le SAGE Mayenne, un inventaire participatif sur le SAGE Layon, etc...

Concernant le coût des dommages liés aux inondations de 1995, M. TETE souhaite que l'estimation soit plus précise. Il précise que des biens collectifs ont été touchés en plus des habitations. Il s'étonne que, 10 ans après la crue de 1995, l'intervalle des coûts ne soit pas plus précis.

Mme LEVINET souhaite que l'indication des sources des données soit plus claire sur les documents d'état des lieux. Elle ajoute que des études sont en cours et pourront apporter des éléments supplémentaires (étude sur les crues historiques menée par la DDE de la Sarthe, étude de cohérence suivie par l'établissement public Loire, etc...).

M. BREUX propose que soient uniquement repris dans l'état des lieux les coûts concernant les bâtiments, infrastructures et équipements de voirie et autres biens endommagés. Ces données sont celles contenues dans le rapport de l'Agence de l'Eau préalable au SAGE Sarthe Amont.

M. LENOIR s'interroge sur l'évolution de l'occupation des sols, de 1995 à nos jours, pour les terrains touchés par ces inondations.

Concernant le nombre de plans d'eau sur le bassin de la Sarthe Amont, M. JAMET considère que le chiffre présenté par SOGREAH est largement sous estimé. Il invite les chargés d'étude à se référer à l'étude « Plans d'eau » de la DDAF (1999).

M. HENAFF indique qu'un inventaire des plans d'eau de la Sarthe a été réalisé par l'association Sarthe Nature Environnement.

Mme SECHET signale que les plans d'eau ont été inventoriés dans le cadre du SAGE Mayenne.

Sujet 10 : concernant l'évolution de l'occupation des sols, M. SAVARY DE BEAUREGARD considère que les données de la DDAF (issues des déclarations pour la PAC) sont plus fiables et plus récentes.

M. MAUPERIN estime que les données utilisées par SOGREAH et provenant du recensement général agricole sont suffisamment précises. Il ajoute que certaines exploitations ne bénéficient pas des primes de la PAC.

M. MARTIN propose que l'évolution de l'occupation des sols soit évaluée à partir des enquêtes partielles de structures, réalisées annuellement, et qui permettent selon lui d'obtenir un bilan départemental fiable et de suivre l'évolution récente de l'agriculture.

Sujet 11 : M. BREUX rappelle que l'élaboration du SAGE Sarthe Amont a débuté sur les bases du SDAGE de 1996. Celui-ci est actuellement en cours de révision, mais tant qu'il ne sera pas adopté (2009), il constitue toujours à ce jour le document cadre de référence.

M. BONIOU signale que le SAGE ne pourra pas être moins ambitieux que le SDAGE, mais pourra toutefois fixer des objectifs plus ambitieux afin d'atteindre le bon état des eaux en 2015.

M. BREUX souligne qu'une réunion des Présidents de CLE est organisée ce même jour à Orléans afin d'échanger sur la cohérence SAGE – SDAGE – DCE. Si un compte rendu est élaboré d'ici le 14 décembre, il propose d'en faire état lors de la prochaine réunion de CLE.

M. BONIOU estime que le SDAGE révisé sera en cohérence avec les démarches d'élaboration des SAGE, le partenariat avec les SAGE pour l'élaboration du futur SDAGE étant très fort.

Ordre du jour n°3 :

Détermination des manques et modalités d'étude

Compte tenu de l'ensemble des données qui ont pu être collectées dans le cadre de l'état des lieux, M. J. DUCHEMN estime qu'il n'y a pas de manques cruciaux de connaissance sur le bassin Sarthe Amont.

Les quelques manques identifiés sont :

- Pas d'objectif de débit au point nodal
- Manque de données récentes (inventaires piscicoles) et homogènes sur le bassin
- Inventaire non exhaustif des zones humides
- Pas de donnée sur l'étendue des inondations des affluents sarthois et mayennais
- Impact économique des inondations
- ...

M. MAUPERIN estime que c'est au SAGE de fixer l'objectif de débit au point nodal. Concernant les zones humides, il souligne l'importance d'une meilleure connaissance de leur localisation, tout en souhaitant que la démarche d'élaboration du SAGE ne soit pas ralentie par l'inventaire. Il avoue se sentir gêné par la notion de zone humide potentielle, estimant difficile d'appliquer des mesures de gestion sur du « potentiel ».

M. SIROT indique que la connaissance des zones humides potentielles est une des étapes de l'inventaire, qui aboutira à la délimitation des zones humides effectives.

M. BREUX confirme qu'il est nécessaire d'obtenir un inventaire précis des zones humides sur le territoire du SAGE. Si des délimitations de zones humides doivent être transmises aux communes, il considère qu'il doit s'agir des zones humides effectives.

Mme SECHET souhaite savoir si la CLE dispose de connaissances suffisantes sur les plantes envahissantes localisées sur le bassin Sarthe Amont.

Mme GOVARD signale que l'état des lieux intégrera les données transmises par M. MATRAT (DIREN Pays de la Loire) ainsi que par les FDPPMA.

M. MAUPERIN juge nécessaire de communiquer sur les plantes envahissantes.

M. DACHARY signale la présence d'un site de jussie et de deux sites de myriophylle du Brésil sur le bassin versant Sarthe Amont.

M. BREUX propose qu'un point d'information soit éventuellement réalisé dans un prochain numéro de la Lettre du SAGE.

M. DACHARY souligne qu'une plaquette d'information sur les plantes envahissantes réalisée par la DIREN Pays de la Loire a été transmise à toutes les associations de pêche par la FDPPMA.

Concernant le coût des inondations, M. J. DUCHEMIN reprend la proposition de M. BREUX, à savoir de mentionner dans le rapport d'état des lieux les coûts calculés par types de biens touchés (biens privés, voirie, agriculture, etc...).

M. BREUX souligne que les études qui sont en cours d'élaboration (étude de cohérence, etc...) pourront venir actualiser et préciser les données de l'état des lieux au fur et à mesure de l'avancée du SAGE.

Ordre du jour n°4 :

Suite de la démarche et calendrier

M. J. DUCHEMIN présente la suite du calendrier avec la mise en forme définitive des documents d'état des lieux pour la fin novembre/début décembre et leur présentation en Commission Locale de l'Eau le 14 décembre 2005.

Il projette le lancement de l'étude de diagnostic global pour le mois de janvier 2006 et une prochaine session des commissions thématiques pour février/mars 2006. - 8 -

M. BREUX juge nécessaire que, pour les prochaines réunions des commissions thématiques, chacun des membres puisse avoir l'ensemble des supports.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.